

Initiatives ministérielles

L'opinion générale est que les assistés sociaux sont des célibataires trop paresseux pour travailler. Malheureusement, et heureusement aussi, 41 p. 100 des personnes qui vivent de l'aide sociale sont des enfants, 17 p. 100 sont des invalides et 16 p. 100 sont des chefs de famille monoparentale.

Faute de temps, je ne parlerai pas des autres recommandations du rapport faites, entre autres, par la Fédération canadienne des enseignantes et enseignants, par le Comité permanent du bien-être social et par le Conseil de planification sociale d'Ottawa—Carleton dans son rapport intitulé *The Other Side of Fat City*.

Je vais cependant mentionner deux recommandations qui ont été faites par notre caucus. L'une s'attaque directement à la pauvreté des enfants dans les écoles. Nous recommandons que le gouvernement fédéral se joigne immédiatement aux gouvernements des provinces et des territoires pour offrir, par l'intermédiaire des commissions scolaires et avec l'aide de bénévoles, des repas et des collations équilibrés et nourrissants dans toutes les écoles du Canada. La raison de cette recommandation est que les ventres affamés n'ont pas d'oreilles.

Nous recommandons également que le gouvernement fédéral entreprenne immédiatement un remaniement du système fiscal pour le rendre plus équitable à l'égard des familles qui ont charge d'enfants, avec tous les frais que cela comporte. Nous lui demandons aussi de simplifier le système des prestations pour enfants début ou fin avril 1992 au plus tard.

Monsieur le Président, telles sont les recommandations que nous faisons. J'espère que le gouvernement aura la possibilité d'étudier tous ces rapports et que, l'année prochaine, il adoptera une stratégie qui nous permettra de régler une fois pour toutes la question de la pauvreté des enfants.

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention de participer au débat à ce stade de la discussion, soit l'étape du rapport du projet de loi C-32, mais certains événements arrivés récemment dans ma circonscription me poussent à prendre la parole maintenant pour attirer l'attention du gouvernement et du Parlement sur le nombre croissant de personnes qui doivent avoir recours à l'assistance publique et à l'aide sociale à la suite de ce qui semble être une perturbation de la majeure partie du système d'assurance-chômage.

Le rapport naturellement avec ce projet de loi, c'est que le gouvernement essaye de légiférer, ce qui ne peut

être décrit que comme un acte d'avarice juste avant Noël, à savoir qu'il cherche à transférer son endettement à nos gouvernements provinciaux dans les domaines concernant l'assistance sociale et bien d'autres programmes de partage des coûts qui ont une répercussion directe sur les familles monoparentales, les pauvres et les handicapées, les travailleurs accidentés et malades, les personnes qui font la queue devant les banques d'alimentation et les travailleurs économiquement faibles.

Voici ce qui se passe maintenant. Je voudrais citer très brièvement un passage d'une note que je viens de recevoir de mon bureau de circonscription où mon adjoint à Nelson, en Colombie-Britannique, dit ce qui suit:

«Les gens sont absolument furieux. J'ai entendu dire qu'on craignait pour la sécurité du personnel du bureau de l'assurance-chômage de Nelson. Il faut attendre au moins six ou sept semaines avant de recevoir les premiers chèques dans les cas les plus simples. Si on a un problème avec sa demande, on peut demander l'aide sociale jusqu'à ce que ce problème soit résolu. La situation est mauvaise, et on a peu d'espoir de la voir s'améliorer, en dépit de ce que dit la direction du bureau de l'assurance-chômage.»

Cela vient seulement s'ajouter aux réductions qu'opère le gouvernement fédéral sur ce qui devrait être sa participation légitime à l'assistance fournie aux malheureux, aux licenciés, aux malades et aux handicapés de notre société. Les mesures du gouvernement et sa manière de les appliquer acculent davantage de gens à perdre leur emploi et leur salaire, et à se tourner vers l'assurance-chômage, puis, quand ils n'ont plus droit à celle-ci, à devenir des assistés sociaux.

Il y a quelques mois, le gouvernement est intervenu dans le même sens, lorsqu'il a modifié le régime d'assurance-chômage, d'une part, en resserrant les conditions d'admissibilité et, d'autre part, en réduisant la durée de la période de prestations.

Le gouvernement s'en est pris au système par les deux bouts, car il a du même coup réduit sa participation au financement du programme. Il a rayé des chômeurs des registres de l'assurance-chômage pour les forcer à recourir à l'assistance sociale. Parce que le régime d'assurance-chômage est mal administré, les chômeurs doivent attendre un temps interminable avant de toucher leurs chèques de prestations, même lorsqu'ils y ont droit. Toutes les provinces sont forcées d'accepter ce projet de loi, du moins celles qui sont soumises au plafonnement des contributions au Régime d'assistance publique du Canada.